

Dernières nouvelles No. 14 de la part du Syndicat

Cher(e)s collègues,

Nous espérons que vous et vos familles respectives allez bien, que vous êtes protégés et en sécurité. Bref, que vous tenez toujours le coup !

La phase 2 du RTO commence au siège à partir du 18 juin et une approche progressive sera suivie dans tous les lieux d'affectation en tenant compte des circonstances locales et des spécificités de chaque bureau. Des collègues du monde entier se préparent à retourner dans leurs bureaux. Il est donc important que nous prenions toutes les précautions nécessaires pour éviter d'infecter d'autres personnes sur le lieu de travail. L'administration et l'équipe des membres du COSH font tout leur possible pour rendre les bureaux aussi sûrs que possible pour votre retour. Nous vous demandons de vous tenir informés sur la manière d'assurer une sécurité maximale pour vous et vos collègues au bureau - y compris la distanciation sociale et les pratiques d'hygiène de base. Comme COVID-19 circulera dans nos communautés même après la fin des politiques de distanciation sociale les plus strictes.

Il est important, même à ce stade du processus de rappeler que le personnel est couvert par l'article 8.8 des statuts du personnel.

Vos représentants, présents dans les différents organes officiels paritaires (COSHS, JNC, etc. ...) ont été dûment consultés sur les différentes phases du retour et ont pu faire valoir des points importants à chaque étape du processus, non seulement pour garantir les principes essentiels de confidentialité et d'égalité de traitement, mais aussi pour insister sur la nécessité de faire preuve de souplesse en fonction des nombreuses situations individuelles qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans des cases préétablies.

Le Syndicat du personnel a également demandé à l'administration de bien vouloir rappeler aux cadres de continuer à faire preuve de souplesse pendant cette période, et de s'adapter aux circonstances individuelles des membres de leur équipe. Veuillez discuter avec votre supérieur hiérarchique des possibilités de poursuivre le télétravail ou de retourner au bureau. Le retour au bureau doit être conforme aux directives du RTO dans votre lieu d'affectation. Veuillez à lire toutes les directives RTO envoyées par l'administration.

En coulisses et dans les différentes instances de concertation, le Syndicat continue à travailler conjointement et le plus rapidement possible avec l'administration sur les nouvelles directives, au fur et à mesure que des nouvelles circonstances sont générées par les différentes phases du déconfinement. En effet, chaque nouvelle étape nécessite une adaptation provisoire des règles existantes et il est important que les conditions d'emploi et de travail actuelles des collègues soient clairement établies et préservées. Des informations sur le télétravail, les heures de travail et les congés devraient être publiées prochainement.
LES LIRE – ATTENTIVEMENT

Votre syndicat sera également présent beaucoup plus régulièrement dans le bâtiment du siège et pourra vous aider tout au long de cette nouvelle phase et portera vos

préoccupations éventuelles à l'attention des personnes compétentes afin que les mesures les plus appropriées possibles soient prises ou, le cas échéant, inventées.

Nous comprenons qu'il s'agit d'une situation inhabituelle et nous restons à votre disposition pour tout commentaire ou suggestion. Ensemble, nous pouvons faire de notre retour dans chaque pays doté d'un bureau de l'OIT d'un projet de coopération technique ou d'une équipe de travail décent, un succès.